

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 26 avril 2023 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE23 0623**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 avril 2023 en y retirant les points 12.001 à 12.004 et en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE23 0624**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1- d'exercer l'option d'une deuxième et dernière prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 167 093,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de messagerie dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International Inc. (CG 17 0230), majorant ainsi le montant total du contrat de 842 262,57 \$ à 1 009 355,97 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Globex Courrier Express International inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1239938001

---

**CE23 0625**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire pour chacun des lots, d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, de l'hypochlorite de sodium 12 % en vrac, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19786;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
UBA inc.	1	44 702,28 \$
UBA inc.	2	115 149,99 \$
UBA inc.	3	398 264,20 \$
UBA inc.	4	173 566,26 \$
UBA inc.	5	420 077,26 \$
UBA inc.	6	267 268,59 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 212 854,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1234338001

---

**CE23 0626**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 26 mois, par laquelle Planète Courrier inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de ramassage, de tri et de la distribution du courrier interne pour une somme maximale de 195 572,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19501;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 335,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1239462001

---

**CE23 0627**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc., d'une durée de trois ans pour l'entretien de trois presses rotatifs Fournier, pour une somme maximale de 260 364,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1239931001

---

**CE23 0628**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de sablage aux jets et peinture électrostatique à la poudre polyester dans le cadre du contrat accordé à Sablage au jet 2000 inc. (CE21 0914) majorant ainsi le montant total du contrat de 464 271,58 \$ à 614 271,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1237567006

---

**CE23 0629**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à CGI Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réparation ponctuelle d'égouts de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 389 267,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10408;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 837,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 33 675,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1238023001

---

**CE23 0630**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau principale de 400 millimètres sous la rue Lapierre entre les rues Jean-Chevalier et Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 655 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10414;
- 2- d'autoriser un montant de 117 900 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 90 390 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1237909002

---

**CE23 0631**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau principale de 400 millimètres et de 350 millimètres ainsi que des travaux de réhabilitation de conduites secondaires de 150 millimètres sous l'avenue Elm et la route Westcroft entre l'avenue Elm et la rue Sherbrooke à Beaconsfield, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 329 326,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10413;
- 2- d'autoriser une dépense de 262 089,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 167 305,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1237909001

---

**CE23 0632**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction NRC Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 15 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 224 720,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504903;
- 2- d'autoriser une dépense de 44 944,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1238848012

---

**CE23 0633**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une réduction des dépenses à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés à une demande pour une installation électrique existante avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal réduisant ainsi le montant de 398 772,31 \$, taxes incluses, du contrat initial, approuvé par la résolution CG21 0433;

- 2- d'autoriser une réduction des dépenses de 79 754,46 \$, taxes incluses, au budget de contingences;
- 3- d'imputer cette réduction des dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1239057003

---

#### **CE23 0634**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Groupe Endeavour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie sur le réseau cyclable à divers endroits de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 888 963,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 437413;
- 2- d'autoriser une dépense de 288 896,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 186 259,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Endeavour inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1237231032

---

#### **CE23 0635**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 91 279,19 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage des chambres souterraines de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CE20 0855), majorant ainsi le montant total du contrat de 394 525,45 \$ à 497 999,07 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 12 194,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1234473001

---

**CE23 0636**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation d'un contrat conclu avec la firme La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour une durée de 12 mois, soit du 17 juin 2023 au 16 juin 2024;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 944 094,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'interprètes et de traducteurs judiciaires à la cour municipale de la Ville de Montréal. Le tout à la suite de la résolution CG21 0369 du conseil d'agglomération et aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 827 665,60 \$ à 2 771 759,82 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1232085001

---

**CE23 0637**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de mise aux normes du centre Étienne-Desmarteau, dans le cadre du contrat accordé à l'équipe formée par Services intégrés Lemay et Associés inc., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. (CM14 0916), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 406 286,93 \$ à 1 486 769,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1220765002

---

**CE23 0638**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Stantec Experts-conseils, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude des impacts sur l'environnement dans le cadre de la réhabilitation des berges et de l'aménagement du parc René-Lévesque et du nouveau parc riverain de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 319 609,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19696;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 941,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1239874002

---

**CE23 0639**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme Labosport inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de trois ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels destinés à des études et des évaluations techniques d'expertise pour les installations sportives à travers le territoire de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 371 139,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19765;
- 2- d'autoriser une dépense de 37 113,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1238264002

---

**CE23 0640**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de résilier le contrat octroyé à l'équipe formée par Services intégrés Lemay et associés inc., Martin Roy et associés inc. et Éléma experts-conseils inc. pour le projet de réaménagement du Bain Saint-Michel situé au 5300, rue Saint-Dominique dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (CM21 1159), à la suite de l'appel d'offres public 16-15215;
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après avoir acquitté le prix des services rendus avant la résiliation.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1227064002

---



**CE23 0641**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Fondation Espace pour la vie afin de percevoir des dons pour la Fondation Espace pour la vie lors des transactions d'achats de billets d'entrée dans les musées d'Espace pour la vie.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1236744001

---

**CE23 0642**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente de confidentialité et de non divulgation entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Barreau du Québec;
- 2- d'approuver l'entente de confidentialité et de non divulgation entre le SPVM et la Chambre des notaires du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1236716001

---

**CE23 0643**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Centre des organismes communautaires, pour une période de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, un local situé au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 1 194,8 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 36 490,30 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1239653002

---

**CE23 0644**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal et Développement Olymbec inc. souhaitent modifier le bail initial pour les espaces situés au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, afin de permettre de sous-louer une partie des lieux loués, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
- 2- d'approuver la convention de sous-bail par laquelle la Ville de Montréal sous-loue à la Société québécoise des infrastructures, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2033, un espace de 13 308 pieds carrés pour les besoins de l'École nationale de la police du Québec, pour une recette totale de 2 398 765,42 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de sous-bail;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1238042001

---

**CE23 0645**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Laboratoire sur l'agriculture urbaine, pour un terme 18 mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 octobre 2024, une partie de terrain connu sous le nom 50-150, rue de Louvain Ouest, constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 35 695 pieds carrés (3 316 mètres carrés), situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin d'y aménager un vaste jardin de tournesols et d'une serre, et ce, à titre gratuit. Le montant de la subvention équivaut à 89 951,40 \$, excluant les taxes;
- 2- de retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1235372005

---

**CE23 0646**

Il est

RÉSOLU :

d'accorder un soutien financier à l'ATPA (Association des travaux publics d'Amérique - Division Québec) pour l'année 2023 dans le cadre de la campagne québécoise #FièrementTP visant la promotion des métiers et du domaine en travaux publics, totalisant la somme de 5 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1233120001

---

**CE23 0647**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier aux organismes ci-après désignés pour un montant total de 240 000 \$ dans le cadre du Fonds de programmation francophone mutualisée (FPFM) 2023;

Organisme demandeur	Organisme partenaire	Projet	Montant recommandé
Orchestre symphonique de Montréal	Festival interculturel du Conte de Montréal	Raconte-moi une mélodie	40 000 \$
ATSA	Immigrant de souche/Native immigrant	Nouveau Québec	40 000 \$
Festival Zoofest & OFF-JL	Hoodstock	Événement Hoodstock	40 000 \$
Festival international de littérature	Espace de la diversité	Midis littéraires	40 000 \$
Lutinerie de Montréal	Communication jeunesse	Ponctuation	40 000 \$
Festival Quartiers Danses	Debout : Actes de parole	Journée de la francophonie du FQD	40 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1236370003

**CE23 0648**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier aux organismes ci-après désignés pour un montant total de 260 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux marchés et vitrines culturels et créatifs 2023;

Organisme	Nom du projet	Montant recommandé
Antenne Créative	HUB Montréal	25 000 \$
Association des galeries d'art contemporain (AGAC)	Plural	35 000 \$
Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)	Rendez-vous 2023 - Le programme de fellowship de Québec Édition	30 000 \$
Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ)	Montréal, ville métiers d'art	30 000 \$
Festival Montréal Mondial	Mondial Montréal	35 000 \$
La danse sur les routes du Québec*	Parcours Danse 2023	45 000 \$
La Guilde du jeu vidéo du Québec	MIGS 2023	25 000 \$
M pour Montréal	M pour Montréal	35 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1236370004

**CE23 0649**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 3 733 \$, à l'Association des sports pour aveugles du Montréal métropolitain inc.;
- 2- d'approuver l'addenda intitulé tableau Soutiens financiers 2022 et statut des reconnaissances PANAM 2023 déposé en pièces jointes au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1236367002

**CE23 0650**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme d'art mural - VOLET 2, totalisant la somme de 265 248 \$, aux organismes et projets ci-après désignés et au montant indiqué en regard de chacun d'eux;

<b>Arrondissement</b>	<b>Organisme</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>Montant octroyé</b>
Ahuntsic-Cartierville	Prévention du Crime Ahuntsic	Les femmes d'acier	20 000 \$
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Prévention Côte-des-Neiges	Pot luck- l'auberge québécoise	15 000 \$
Lachine	Maison des jeunes L'Escalier	Vibrante Lachine	25 000 \$
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	A.G.C	Le jardin	17 360 \$
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	A.G.C	Ruelle du croissant	18 750 \$
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	KOLAB	Murale Louis-Charles Routhier	22 730 \$
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	MU	Murale à l'aréna Francis Bouillon	25 000 \$
Montréal-Nord	Habitations Boulevard Montréal-Nord	Puissance	12 408 \$
Rosemont–La Petite-Patrie	Cinéma Beaubien	La magie du quartier	25 000 \$
Saint-Laurent	MURAL	Rapprochement générationnel	25 000 \$
L'île-Bizard–Sainte-Geneviève	MU	Parc de l'Anse-aux-Rivard	25 000 \$
Ville-Marie	MURAL	Bienvenue chez nous	12 500 \$
Le Plateau-Mont-Royal	MU	Hommage à Michel Rabagliati	21 500 \$
<b>TOTAL</b>			<b>265 248 \$</b>

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'autoriser la cheffe de la Division programmes et services administratifs au Service de la concertation des arrondissements à signer pour et au nom de la Ville de Montréal;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1230005001

---

#### **CE23 0651**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 3 900 \$ au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets pour la planification et la coordination des activités de la semaine québécoise de réduction des déchets de l'année 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1239089003

---

#### **CE23 0652**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 135 000 \$ à l'organisme MAI - Montréal arts interculturels (MAI), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM), pour le Programme d'accompagnement aux artistes;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1239561001

---

#### **CE23 0653**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec dans le cadre de l'organisation de l'événement professionnel CAFÉ 2023;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1238468003

---

**CE23 0654**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la signature de l'entente relative à l'initiative tarifaire donnant un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus et de certifier la disponibilité des crédits nécessaires au remboursement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) du manque à gagner induit;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1230573001

---

**CE23 0655**

Il est

RÉSOLU :

de faire don aux Amis du Jardin botanique de Montréal de 20 boîtes de documents périmés et sous-utilisés (livres, périodiques et documents audiovisuels) retirés des collections de la Bibliothèque du Jardin botanique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1239964001

---

**CE23 0656**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 5 854,10 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, de Mme Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif, de Mme Sophie Mauzerolle, membre du comité exécutif, et de Mme Josefina Blanco, membre du comité exécutif, dans le cadre des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu à Gatineau, du 3 au 5 mai 2023;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1239608002

---

**CE23 0657**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 3 683,16 \$ relative au déplacement de Mme Marianne Giguère, conseillère associée au comité exécutif, responsable des transports actifs, afin de participer au sommet mondial Velo-City qui se tiendra à Leipzig en Allemagne, du 9 au 12 mai 2023;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1230771001

---

**CE23 0658**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour pour 145 000 \$, en capital, intérêts et frais d'une action en dommages en lien avec une intervention policière intentée par Brahim Tarhri et Hassani Asma et Adam Tarhri et Adnan Tarhri et Rinade Tarhri et Mohamed Ali Tarhri contre Ville de Montréal (Service de police de la Ville de Montréal);
- 2- d'émettre un chèque au montant de 145 000 \$ libellé à l'ordre de « Paul Kalash Avocat inc. in trust »;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1236440003

---

**CE23 0659**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de renouveler le mandat de Mme Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et ce du 18 mai 2023 au 30 avril 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1237665002

---

**CE23 0660**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1), l'ordonnance numéro 15 jointe au présent dossier décisionnel pour :

- l'établissement de nouvelles voies de circulation du réseau de voirie artériel réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules;
- le prolongement de voies réservées existantes;
- l'autorisation de la circulation des cyclistes dans certaines voies réservées existantes;

dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1234368003

---

**CE23 0661**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement R-2023-177, adopté le 14 mars 2023 par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1238986004

---



**CE23 0662**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la résolution 2023-03-66, adoptée le 6 mars 2023 par le conseil municipal de la Ville de Westmount;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1238986003

---

**CE23 0663**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 720-121-2, adopté le 27 mars 2023 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1238845004

---

**CE23 0664**

Vu la résolution CA23 27 0089 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 3 avril 2023;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 772 506 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1235378001

---

**CE23 0665**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (c-4.1), l'ordonnance numéro 16 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier des voies de circulation à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules;

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution suivante:

Vu l'article 295 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2);

Vu l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

Malgré toute disposition ou résolution contraire, les voies de circulation suivantes sont réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules selon les modalités indiquées au tableau suivant :

Type d'intervention	Nom de l'axe	Type de voie réservée	Direction	de	à	Plage horaire (lundi au vendredi)
Nouvelle voie réservée	Provost	Bus, taxis et vélos	Ouest	1 <sup>ere</sup> avenue	31 <sup>e</sup> avenue	6 h 30 à 9 h 30 et 15 h 30 à 18 h 30
Enlèvement d'une voie réservée existante	Saint-Patrick	bus, taxi	Ouest	Irwin	Dollard	6 h à 10 h 30 et 14 h 30 à 19h (7j/7)

Adopté à l'unanimité.

40.006 1230566002

---

**CE23 0666**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de remplacer le texte de la résolution CE20 0748 par le suivant : approuver un congé sans traitement pour l'employé ayant le matricule 648319000 pour la période du 15 juin 2020 au 14 juin 2026.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1234124001

---

**CE23 0667**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2022 du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1237181002

---

**CE23 0668**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1239600005

---

**CE23 0669**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport du quatrième trimestre (1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022) du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE) - volet individuel.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1238045001

---

**CE23 0670**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2022 du Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1237721002

---

**CE23 0671**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2022 du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1239404002

---

**Levée de la séance à 9 h 49.**

70.001

---

Les résolutions CE23 0623 à CE23 0671 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Dominique Ollivier  
Présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville